

JULLOUVILLE le 23/05/2024

OBJET : BRADERIE-BROCANTE

Madame, Monsieur,

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE JULLOUVILLE/SARTILLY organisera le **dimanche 18 août 2024** sa **TRADITIONNELLE BRADERIE-BROCANTE D'ETE** qui se tiendra Place du Marché, Avenue des Sapins, Avenue du Ruet et Avenue du Général Eisenhower à JULLOUVILLE.

**Droit d'inscription : 6,50 €      Prix du mètre : 3.50€**

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, il serait préférable de retenir votre emplacement dans les meilleurs délais possibles en complétant et nous retournant la demande d'inscription ci-jointe accompagnée du chèque établi à l'ordre de l'Association Sportive de JULLOUVILLE/SARTILLY du montant correspondant à votre réservation à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION SPORTIVE JULLOUVILLE/SARTILLY  
(ASJS)**

**Chez Mr CAHU Abel  
6 Rue des Diligences  
50530 SARTILLY**

Après le 1ER AOUT, toute place proposée et non réglée sera rendue disponible. Les emplacements ainsi libérés feront l'objet d'une nouvelle attribution. **Nous prions instamment les exposants qui ne pourront participer, de nous retourner leur demande d'inscription avec la mention « NULLE »**, ce qui nous permettra de satisfaire dans un délai raisonnable les nombreuses demandes d'emplacements en attente.

Les exposants devront être en règle avec les lois et règlements en vigueur ; *L'ASSOCIATION SPORTIVE JULLOUVILLE/SARTILLY* déclinant toute responsabilité.

Vous remerciant par avance de votre réponse,

Le Président, Abel CAHU

***Renseignements par téléphone : appeler le 07.85.49.74.05 entre 19h et 21h ou laisser un message avec vos coordonnées et nous vous rappellerons.***

**BRADERIE - BROCANTE D'ETE DU DIMANCHE 18 AOUT 2024**

\*\*\*\*\*

**Demande d'inscription (droits de voirie municipaux compris)**

***à retourner complété impérativement avant le 01/08/24 accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de l'ASSOCIATION SPORTIVE JULLOUVILLE/SARTILLY***

|                  |
|------------------|
| Nom :            |
| Adresse complète |
| N° de Téléphone  |
| Adresse mail     |

ARTICLES VENDUS / ACTIVITE EXERCEE  
.....  
.....  
.....  
RC : .  
ou N° carte d'identité (pour les particuliers) :  
.....  
Métrage :

Inscription : 6,50 € - Le mètre : 3,50€

Inscription : 6,50 € +    x 3,50 € =    €

- 1) **L'inscription non réglée et dont la demande n'aura pas été renvoyée au Siège pour le 01 AOUT 2024 sera considérée comme NULLE**
- 2) **Seules sont valables les demandes faites à l'adresse indiquée sur le courrier joint.**
- 3) **Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-contre et m'engage à m'y conformer.**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

## BRADERIE - BROCANTE D'ETE

### REGLEMENT

\*\*\*\*\*

ARTICLE 1 : La Braderie - Brocante d'été de JULLOUVILLE est organisée par l'Association Sportive JULLOUVILLE/SARTILLY suivant les formules légales.

ARTICLE 2 : Elle a lieu le dimanche 18 août 2024 de 7 heures à 20 heures.

ARTICLE 3 : Son parcours s'étend Avenue des Sapins, Avenue du Ruet, Avenue du General Eisenhower et Place du Marché.

ARTICLE 4 : Elle est ouverte aux commerçants habitant JULLOUVILLE et aux Forains, au vide grenier et aux Jullouvillais.

ARTICLE 5 : Les participants s'engagent à vendre au moins un article à des conditions exceptionnelles donnant un avantage certain à l'acheteur.

ARTICLE 6 : Les participants devront être en règle avec les lois et règlements en vigueur. L'Association Sportive de JULLOUVILLE/SARTILLY déclinant toute responsabilité.

ARTICLE 7 : Dans la mesure du possible, les emplacements numérotés seront réservés aux participants de l'année précédente. A cette fin, la demande d'inscription ci-jointe est formulée avec le métrage et le n° d'emplacement souhaité. Pour autant, l'Association Sportive de JULLOUVILLE/SARTILLY reste seule juge de l'attribution des places. *Par ailleurs, les demandes d'inscription non retournées pour le 1ER AOUT dernier délai auront pour effet de libérer les places proposées et leurs disponibilités feront l'objet de nouvelles attributions.* Tous les droits d'inscription restent acquis à l'Association Sportive de JULLOUVILLE/SARTILLY passée cette date.

ARTICLE 8 : **Les emplacements non occupés à 8 heures par leurs titulaires redeviennent libres et seront attribués à nouveau à d'autres postulants non placés.**

ARTICLE 9 : Toute cession, même à titre gratuit, est strictement interdite et entraînerait la suppression de la place pour les manifestations à venir.

ARTICLE 10 : Aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE 11 : Le montant des frais d'inscription servira à couvrir les frais d'organisation, publicité et autres, et L'Association Sportive de JULLOUVILLE/SARTILLY les utilisera aux conditions jugées par lui les meilleurs.

ARTICLE 12 : Les participants de dernière heure disposeront des emplacements restés vacants, le règlement sera alors perçu en échange d'une demande d'inscription.

ARTICLE 13 : Les participants sont censés connaître ledit règlement et en accepter les conditions.

ARTICLE 14 : Le présent règlement annule les précédents

Fait à JULLOUVILLE le 23/05/2024  
Le Président  
Abel CAHU